



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07

E-mail UNSA CUS : UNSA@cus-strasbourg.net

Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/> Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 214 - 22 février 2010

Calibrages et profils de poste

Le **18 février 2019**, M. Bernard DEBRY, Directeur Général des Services, a répondu comme suit au message que les 8 organisations syndicales de la CUS lui avaient adressé le 12 février 2010 (*voir INFOS DERNIERES n° 212 du 15 février 2010*) :

«J'ai pris connaissance avec attention de vos demandes et observations. Je vous confirme que la question de la suppression du calibrage des postes C et B sera abordée dans une prochaine réunion de l'Agenda social. Une telle réforme ne peut cependant pas être mise en œuvre tant que le conseil de communauté n'en a pas délibéré. Les dispositions relatives au calibrage des postes C et B ont donc un caractère transitoire et seront revues au vu de la délibération qu'adoptera le conseil de communauté.»

Cette réponse laisse l'**UNSA** sur sa faim.

Relevons déjà que la prochaine réunion «**Agenda social**» n'est prévue que le **13 avril 2010**.

La délibération du Conseil de Communauté annoncée n'interviendrait-elle qu'après cette date ? Ce qui signifierait que la mise en œuvre de la réforme serait retardée. Cette réforme sera-t-elle alors concrétisée en vue des promotions 2011 ?

Il est de toute façon manifeste que certains agents dont les postes sont calibrés C/B seraient perdants en matière de régime indemnitaire, puisqu'ils ne bénéficieraient pas immédiatement du régime indemnitaire de la catégorie B comme prévu pour les agents de catégorie C occupant un poste de catégorie B (*voir INFOS DERNIERES n° 184 du 16 novembre 2009*).

Sur le fond, nous avons du mal à concevoir le contenu de la délibération du Conseil de Communauté annoncée.

S'agit-il tout simplement pour l'administration de jouer la montre, afin de faire des économies sur le dos des agents ?

Réunion IPD-CTP du 23 février 2010

L'**ordre du jour** de la réunion **IPD-CTP** du **23 février 2010** comportera les points suivants :

- Proposition d'organisation du SIRAC suite à la création d'une nouvelle mission,
- Réorganisation du service des Relations Européennes et Internationales,
- Réorganisation de la Direction des Finances et de la Programmation,
- Proposition d'organisation du Pôle Information et Démocratie Locale.

Service Collecte des déchets

Lors de la réunion du **16 février 2010**, un **point d'étape** a été fait sur le **rééquilibrage** des **circuits de collecte**.

Un premier bilan des **phases 3 et 4** nous a été présenté :

- portant sur **30 semaines** en ce qui concerne la **phase 3** (**rééquilibrage depuis le 8 juin 2009**),
- portant sur **10 semaines** en ce qui concerne la **phase 4** (**rééquilibrage depuis le 23 novembre 2009**).

La **phase 5**, la dernière, concernant 3 circuits de collecte, devrait intervenir avant l'**été 2010**.

Nous avons été par ailleurs informés que, dans le cadre du **projet de rénovation urbaine Hautepierre**, le système de collecte des déchets serait modifié dans les mailles **Karine, Jacqueline et Catherine**, entre **2011 et 2014**.

Des **conteneurs enterrés**, au nombre de **145** environ, seront mis en place pour les **trois flux** : papier, verre, mais aussi déchets ménagers résiduels (*ce sera une première pour ce troisième flux*).

Le vidage des conteneurs ne nécessitera plus que le chauffeur. Un volume d'environ **80 %** des ordures sera collecté par le biais de ces conteneurs enterrés dans ces trois mailles.